

La lettre du comité Lilas – Février 2010

Le comité LILAS s'est donné pour objectif la promotion de la Laïcité et la défense de « La Loi de séparation des Eglises et de l'Etat », du 9 décembre 1905.

Plusieurs anomalies occupent actuellement le Comité LILAS :
Des dossiers nationaux et différents dossiers locaux:

1-Les déclarations de monsieur le président de Notre République

En plusieurs occasions depuis son élection, monsieur Sarkozy a porté atteinte à la Laïcité. A titre personnel Nicolas Sarkozy peut pratiquer une religion et même penser ce qu'il veut de la Laïcité. Mais le président de la République Française est le garant de notre Constitution. Il doit donc la respecter, plus que tout autre. Il a failli à sa mission. Nous considérons qu'il a de fait « dé-missionné »

2 – Le rôle de « sainte Geneviève » dans notre Gendarmerie Nationale.

Nous avons l'impression que notre ministère de l'intérieur (après celui des armées) ne fait pas la différence entre « croire » et « savoir », ce qui au moment où « le renseignement est une arme essentielle » est tout de même inquiétant pour notre sécurité. Nous avons réussi à faire supprimer « sainte Geneviève et ses miracles » du site historique des armées. Nous avons écrit à monsieur le Ministre de l'intérieur pour faire supprimer la « sainte Geneviève » dans la Gendarmerie Nationale. En effet les « saints » ne concernent que les catholiques. C'est un rescrit récent du pape des catholiques apostoliques romains Jean XXII qui a introduit « cette Geneviève » dans nos institutions républicaines. Cette mesure est évidemment illégale et discriminatoire.

3- les jours fériés officiels à caractère religieux.

Ils sont prévus par la loi, mais sont évidemment contraire à Notre Constitution, et à la loi de « séparation des Eglises et de l'Etat ». Nous proposons leur remplacement. Nous avons en particulier proposé le 9 décembre, jour de la Laïcité, plutôt que le rétablissement du Lundi de pentecôte. Nous avons sollicité les parlementaires sur ce sujet.

1- le montant du loyer (1E) accordé par la Commune de Besançon à une association culturelle. (décision du 16 janvier 2006)

Le Maire a été alerté pendant plusieurs mois par plusieurs courriers, sollicitant des éclaircissements, et une modification, car cette décision est « hors la Loi ».

Toute la jurisprudence démontre que les municipalités qui avaient essayé de procéder de même ont du fixer un loyer réel. Le Maire n'a pas saisi le conseil municipal, alors que dans le même temps il signait « l'appel laïque » pour la défense de la loi de 1905.

Nous avons donc lancé aux conseillers municipaux l'appel solennel du 21 juin 2008, le rappel du 21 septembre et l'alerte du 4 octobre 2008.

Par ailleurs, la Cour des Comptes et le Tribunal Administratif de Besançon ont reçu des dossiers pour qu'ils se prononcent à ce sujet. Le T.A. n'a pas pu juger sur le fond car la requête qui lui était présentée était trop tardive. Il aurait fallu que le recours soit déposé au maximum 2 mois après la décision du Conseil Municipal. Les preuves démontrant que le montant du loyer avait été masqué dans le « compte rendu détaillé du conseil municipal du 16 janvier 2006 », présenté sur le site officiel de la Ville, n'ont pas été retenues.

Nous espérons donc que le conseil municipal prendra de lui-même la décision de se mettre en conformité avec la LOI. En attendant Besançon est la seule Ville « Hors la Loi » sur ce sujet.

2- L'inauguration d'un lieu de culte par le représentant de notre République laïque.

Nous avons été « stupéfaits » que monsieur le Maire de Besançon, (représentant de Notre République dans la Commune) inaugure un lieu de culte, et de plus en coupant le ruban aux couleurs de la République. En procédant ainsi il bafouait la « séparation des Eglises et de l'Etat » ? erreur ? provocation ? Cela nécessitait des explications, sinon des excuses. Nous l'avons interrogé à ce sujet. La réponse nous a atterrés. Nous considérons que Jean Louis Fousseret a failli à sa mission de représentant de la République Française. Il a de fait « dé-missionné »

3- Place de la Laïcité

La Laïcité tient une place d'honneur dans Notre République. C'est pourquoi nous demandons que cette importance soit symboliquement représentée par une « place de la Laïcité ». Nous avons proposé l'actuelle place « saint Jacques » qui se situe dans le prolongement de l'esplanade des Droits de l'Homme. La liberté de conscience, de croire ce qu'il veut ou de ne croire à rien est un droit primordial de l'Homme. De plus l'esplanade porte une statue de Victor HUGO, célèbre défenseur de la Laïcité. A défaut, la place Grandvelle (à l'intersection

de la rue de la Préfecture et de la rue Mègevand ou se trouve la Maison Commune, et qui porte aussi une statue de Victor Hugo) pourrait convenir. Enfin le début de la rue Mègevand (du N°1 au 4 ter), ou se trouvent la mairie et le palais de justice pourrait aussi être envisagé..

Le comité LILAS a également demandé que des rues soient dénommées « Darwin » et « Jules Grévy »

4- Bibliothèques municipales

Nous avons observé début 2009, un traitement discriminatoire des différentes convictions et croyances dans les bibliothèques de notre Commune. (par exemple au centre Mandela, dès l'entrée, bien en vue, deux étagères complètes sur les religions ou on ne trouve pratiquement que les religions monothéistes, avec des bibles, des corans, .. ; rien sur les 250 autres croyances recensées en France et surtout rien sur les athéismes, les agnosticismes et incroyables : rien sur la Laïcité ! Nous avons demandé que cela soit rapidement corrigé. Depuis plusieurs mois la Ville de Besançon fait la sourde oreille jusqu'ou devront nous aller ?. La discrimination relève du code pénal. Nous avons saisi le médiateur de la République.

5-Ecoles et Cantines scolaires communales

L'école de la République a pour mission d'éduquer les futurs citoyens. Nous demandons l'inscription de notre devise républicaine « LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE » sur tous les bâtiments scolaires appartenant à la Commune. La liste majoritaire s'y était engagée en 2000.

Le service de restauration scolaire, mis en place par notre Commune républicaine est un service public, donc laïque. La République Française ne connaît que des citoyens, sans distinction d'origine, de race, ou de religion. Nous avons attiré l'attention de la Ville de Besançon sur le fait qu'elle ne devait pas céder aux demandes communautaristes. Nous sommes heureux que le conseil ait été unanime pour adopter une telle position.

6 Entretien des églises, des croix et calvaires de bords de routes

Suite aux démarchages des maires par l'archevêque des catholiques apostoliques romains, nous avons demandé au Préfet de Notre République de nous préciser les limites des obligations légales de Nos Communes et de Notre Département. Nous avons constaté que l'archevêque tenait un discours fallacieux.

7 « Chapelle des buis »

Nous nous inquiétons que le diocèse et un ancien « député de la Nation » créent une fondation pour obtenir des financements publics afin de rénover le monument de « Notre Dame des buis ». Nous avons alerté la Commune de Besançon, le Département du Doubs, la Région de Franche Comté. Nous avons interrogé la Commune sur l'information (cf EST républicain) selon laquelle elle aurait réalisé à nos frais des travaux d'étanchéité dans cette propriété privée du diocèse catholique. Visiblement le Maire refuse de nous répondre bafouant ainsi le droit à l'information. Qu'a-t-il à cacher ?

8- « Mosquée de saint Claude » (sic !)

Nous nous sommes inquiétés des aides et financements accordés à ce lieu de culte par la Ville de Besançon et des nouvelles demandes présentées. La encore le Maire, bafouant le droit à l'information refuse de nous répondre. Qu'a-t-il à cacher ?

9-« Tour de France »

Nous avons noté que l'évêque des catholiques apostoliques romains avait béni le tour de France lors de son passage dans notre département. Or ce spectacle bénéficie de subventions publiques. A l'avenir, les organisateurs devront choisir.

10-« Légion d'honneur »

Nous avons noté que le même évêque des catholiques apostoliques romains avait reçu la légion d'honneur au titre du ministère de l'intérieur. Nous avons écrit au ministère pour savoir quels étaient les « mérites au service de la nation » qui avaient valu à monsieur Lacrampe cette distinction.